

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**VILLE DE GATINEAU**

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029**

**MÉMOIRE SOUMIS PAR**

**PAUL G. CHÉNARD**

**18 MAI 2022**

**Paul G. Chénard** est un citoyen de la Ville de Gatineau depuis 1982. Dans les années 80 et 90, il a participé au Groupe d'Action sur la Gestion des Déchets de l'Outaouais (GAGE-DO). Il a aussi siégé comme représentant citoyen sur la commission de l'Environnement de la Ville de Hull sous les présidences des conseillers Claude Bonhomme et Louise Poirier. Diplômé en biologie, il est retraité depuis peu après une carrière de spécialiste en environnement et de vérificateur agréé de systèmes de gestion environnementale (Norme ISO 14001). Il a aussi effectué de nombreuses vérifications et audits de conformité, notamment à la Norme Internationale de Mesures Phytosanitaires pour les emballages de bois destinés à l'exportation. Il compte des audits partout au Canada et plusieurs à l'étranger (États-Unis, Arabie Saoudite, Égypte, Liban et Russie). Il s'exprime ici à titre personnel. L'emploi prédominant du genre masculin sert strictement à alléger le texte.

**Ce mémoire** se veut une critique constructive de quelques éléments stratégiques et techniques du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 proposé par la Ville de Gatineau (désigné ci-après «le Plan»). Il est fondé sur les textes abrégé et complet du Plan, à la lumière des connaissances et des observations personnelles et professionnelles de l'auteur. Les remarques sont présentées du général au particulier. Bien que l'auteur les considère toutes importantes, celles d'ordre stratégique devraient avoir préséance sur celles d'ordre technique, à moins d'indication contraire. Le mémoire cherche à le démontrer, bien qu'il ne soit pas exhaustif.

## **Remarque 1 – Une approche à bonifier.**

Le Plan perpétue l'approche originale élaborée dans les années 80, en répartissant ses moyens selon les volumes ou les masses respectives des matières résiduelles différentes, plutôt que la gravité de leurs impacts environnementaux. Les taux de récupération actuels et souhaités varient proportionnellement aux tonnages des catégories différentes, les plus élevés appartenant aux matières les plus inertes chimiquement (papier et plastiques d'emballage). Les ressources humaines et financières proposées suivent la même convention. Notons que les déchets domestiques dangereux (DDD) affichent de loin le plus faible pourcentage d'interception (5%). Nous avons appris pendant ce temps qu'il aurait mieux valu s'occuper en priorité des matières putrescibles et des déchets dangereux, moins visibles que le papier et les plastiques d'emballage. Le Plan cherche à démontrer combien nous récupérons et recyclons les diverses matières résiduelles. Mais les impacts environnementaux évités correspondants seront-ils aussi importants ? Savons-nous si récupérer 1000 tonnes de papier de plus profitera à la protection de notre environnement autant ou plus que de récupérer 100 tonnes de matières putrescibles ou 50 tonnes de DDD supplémentaires ? Les responsables de la mise en œuvre du Plan doivent se doter des outils et des connaissances pour répondre à cette question complexe, notamment la méthode de l'analyse de cycle de vie (ACV). Les rapports d'étape de la mise en œuvre du Plan devront chiffrer non seulement l'amélioration des taux de récupération et recyclage, mais aussi la diminution des impacts environnementaux conséquente. Nous risquons autrement de surestimer nos résultats et de laisser la qualité du milieu naturel se détériorer à nos dépens. La Ville de Gatineau devrait obtenir la collaboration des chercheurs universitaires de l'UQO, notamment ceux de l'Observatoire du Développement de l'Outaouais (ODO), pour mesurer et surveiller la mise en œuvre du Plan et l'atteinte de ses objectifs. Cette contribution ouvrirait des pistes de recherches intéressantes pour nos chercheurs et servirait aussi d'outil pédagogique pour former nos jeunes à des carrières valorisantes. La Ville de Gatineau a besoin de toutes les ressources intellectuelles sur son territoire pour mener à bien son Plan.

## **Remarque 2 – Des données à préciser.**

Les quantités de matières résiduelles et les taux de récupération énumérés dans le Plan ne sont pas accompagnés de marges d'erreur ou d'intervalles de confiance. La crédibilité du Plan repose sur l'exactitude de données acquises de secteurs multiples, calculées directement ou par simulation selon les types de matières et leurs sources. Rapporter l'incertitude (en pourcentage ou en quantité absolue) signifierait les catégories de matières résiduelles les moins bien mesurées (les huiles et graisses usées des ICI ne sont pas estimées). Les redditions de compte périodiques sont prévues pour documenter le rapprochement des objectifs. Présenter les marges d'erreur autour des taux de récupération mesure plus exactement les progrès accomplis. Cette remarque vaut autant pour tous les indicateurs quantitatifs proposés et tous ceux qui s'ajouteraient pendant la mise en œuvre (voir Remarque 1).

## **Remarque 3 – Les acteurs fédéral et provincial.**

Le Plan tient-il compte des matières résiduelles provenant des établissements du Gouvernement du Canada et du Québec sur son territoire ? On mentionne à la page 72 du Plan complet que les établissements fédéraux et les hôpitaux produisent des matières résiduelles sans préciser de quantités ou autres détails. Savons-nous si ces établissements confient leurs matières résiduelles en tout ou en partie aux systèmes de collecte et de disposition municipaux ? Il faut répondre à cette question pour obtenir un bilan plus exact et démontrer que la Ville s'occupe de responsabiliser tous les acteurs impliqués sur son territoire. Les citoyens de Gatineau subissent les inconvénients et les impacts de toutes les matières résiduelles circulant sur son territoire, peu importe leur provenance. Si la Ville ne peut pas ajouter ces données à son Plan, elle devra exiger que les institutions fédérales et provinciales gèrent leurs matières résiduelles sans compromettre l'atteinte des objectifs du Plan et rendent compte de leurs progrès.

## Remarque 4 – Enfouir ou incinérer ?

En amont de tous les autres tenants et aboutissants du Plan, se trouve **l'action 24** sur la solution régionale de valorisation des déchets ultimes. Cette question a été débattue à la fin des années 80 à la suite de la fermeture du dépotoir du chemin Cook. Elle reste néanmoins d'actualité et doit être réglée définitivement parce que la direction du Plan en dépend. Les deux mêmes choix s'offrent à nous : enfouir les déchets ultimes ou les incinérer (aussi désigné par l'euphémisme «valorisation énergétique»). Les deux solutions ont leurs avantages et inconvénients. L'enfouissement possède néanmoins un avantage stratégique majeur par rapport à l'incinération. L'emplacement convenable est difficile à trouver pour des raisons techniques et politiques, ce qui oblige à toujours diminuer le volume de déchets pour prolonger sa vie utile le plus longtemps possible. Voilà un puissant incitatif à réduire, réutiliser, récupérer et recycler toujours plus de matières résiduelles. L'efficacité et l'innovation sont encouragés, pour notre bien-être environnemental et économique. Une lacune reste toutefois à corriger pour assumer toute notre responsabilité : se doter d'un site d'enfouissement dans la région de l'Outaouais. Nous ne pouvons plus pelleter notre problème dans la cour des autres. Bien sûr, nos élus devront surmonter avec sang-froid les objections émotives que suscitera un tel projet parmi des pans entiers de la population. Notre contexte environnemental s'est tellement détérioré que nous devons trancher maintenant. Remettre à plus tard ne fera qu'empirer la situation. Le public devra aussi faire son bout de chemin. Le site régional devrait être aménagé pour permettre une réouverture possible des cellules pour extraire des matières devenues réutilisables ou recyclables par de nouveaux procédés ou méthodes. Il faut aussi s'assurer que le plus de matières putrescibles et dangereuses soient détournées de l'enfouissement. Souvenons-nous toujours des enseignements du site Cook, le meilleur exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Qu'en est-il de l'incinération ? L'équipement est beaucoup plus cher et complexe que celui d'un site d'enfouissement. Les coûts d'immobilisation et de fonctionnement élevés incitent à exploiter l'incinérateur comme une centrale énergétique pour alléger le fardeau financier. Toutefois, il faut l'alimenter avec le plus de carburants de qualité pour maximiser son rendement. Le papier et les plastiques sont les combustibles les plus avantageux. Les plastiques étant fabriqués à partir d'hydrocarbures fossiles, les brûler équivaut à augmenter les émissions de GES fossiles, contredisant l'engagement de carboneutralité explicite de la Ville de Gatineau, sans compter ceux du Québec et du Canada. De plus, détourner le papier et les plastiques de l'incinération éviterait les impacts environnementaux de la fabrication des matières vierges pour les remplacer. L'incinération réduit les volumes de déchets dans l'immédiat beaucoup plus que l'enfouissement. Toutefois, le choix d'un emplacement pour un incinérateur suscitera aussi de la controverse, d'autant plus que les émissions atmosphériques sont des mélanges complexes de molécules toxiques qu'il faut traiter à grands frais. Rappelons aussi que les cendres sont considérées comme des résidus toxiques à enfouir présentement. L'enfouissement de matières dangereuses s'accompagne d'exigences strictes et d'aménagements plus onéreux que pour les déchets ultimes domestiques.

La question de l'incinération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) est abordée à la remarque suivante.

## Remarque 5 – Circularité et réduction.

Le Plan reconnaît à juste titre l'importance de convertir notre filière de consommation linéaire en un processus circulaire. La réaction immédiate est d'agir à la fin de la chaîne linéaire de consommation pour refermer la boucle. Toutefois, il faut se demander si la circularité peut se passer d'une attention accrue aux processus de fabrication en amont, pour minimiser la consommation de matières premières et d'énergie. La circularité se réalise plus facilement quand il y a moins de déchets en bout de ligne. Il faut en plus songer non seulement à refermer la boucle mais avec quoi la refermer : des matières dégradées à remettre en état brut, ou des composantes à valeur ajoutée immédiatement réutilisables. Permettez-moi de l'illustrer par le cas des matières résiduelles de construction, rénovation et démolition (CRD).

Nous construisons actuellement la plupart de nos édifices, surtout les logements, en apportant des matériaux en vrac sur un chantier où ils sont façonnés aux dimensions voulues, le bois d'œuvre par exemple. Compte tenu des formats habituels de ces matériaux, il y a des pertes inévitables à rebuter (retailles, fournitures endommagées ou excédentaires, etc.). En fin de vie ou même en rénovation, ces structures ont été assemblées de telle façon qu'il faut les démolir plutôt que de les démanteler. Il en résulte des matières résiduelles considérablement dégradées et des possibilités limitées de leur réutilisation telles quelles.

Un processus existe déjà pour régler ce problème : la préfabrication des composantes en usine et leur expédition sur place pour assemblage. Cette approche modulaire minimise les pertes de matériaux à toutes les étapes de la construction. La diminution et le recyclage le plus efficace des CRD passe par la construction d'édifices modulaires que l'on démantèle au lieu de démolir, et une filière de réutilisation de composantes récupérées incontournable. Le Plan ne mentionne pas cette stratégie, se contentant d'un objectif de récupérer 85% des CRD en 2029. Il faut se préoccuper de la qualité des CRD récupérés et pas seulement leur quantité.

La Ville de Gatineau n'a pas tous les pouvoirs et ressources nécessaires. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent amender les Codes et les Normes de la construction pour obliger la transition modulaire de l'industrie. Les pouvoirs de taxation et de réglementation municipaux devront agir de concert. Voilà pourquoi la Ville de Gatineau doit ajouter trois actions à son Plan :

1. Mobiliser les municipalités et l'industrie pour que les Codes et Normes de construction obligent la construction d'édifices modulaires préfabriqués pouvant être démantelés ;
2. Adapter ses règlements et ses taxes existants pour favoriser de tels édifices sur son territoire ;
3. Bonifier la filière de récupération et de recyclage actuelle de matières résiduelles CRD pour prioriser la réutilisation de composantes entières récupérées, plutôt que des matières remises à l'état brut.

Dans cette perspective, la « valorisation énergétique » des CRD n'est pas la méthode de choix pour les recycler. Même leur enfouissement n'est pas à privilégier. L'objectif de 85% devrait mesurer le taux de réutilisation véritable des matières et composantes dans le parc immobilier de la Ville de Gatineau. L'analyse de cycle de vie (ACV) est un outil qui aiderait à quantifier tous les tenants et aboutissants.

## **Remarque 6 – Le défi des objets fabriqués et encombrants.**

L'approche préconisée à la Remarque 5 ne se limite pas aux matières et composantes de construction immobilière. Le plus grand défi technique de la gestion des matières résiduelles provient sans doute de tous les objets fabriqués combinant diverses matières difficilement dissociables. Il est certainement plus facile de recycler des matières résiduelles homogènes. Alors que faire de tous ces objets hétérogènes ? Combien d'entre-nous restent perplexes quand il faut rebuter les vieux jouets en plastique de notre enfant devenu plus vieux, le matelas usé, les vêtements devenus trop petits ou hors mode, des outils qui ne fonctionnent plus, des vieilles bandes VHS, de la vaisselle endommagée, et combien d'autres bidules plus ou moins encombrants ? Dans le Plan, nombre de ces objets manufacturés semblent appartenir surtout à la catégorie des résidus ultimes, mais le Plan abrégé inclut les textiles dans les déchets domestiques dangereux (DDD) sans fournir d'explication. Le Plan ne semble pas regrouper tous ces objets dans une catégorie particulière sans doute à cause de leur variété. Ils passent donc plus ou moins inaperçus dans les objectifs et les bilans. Pourtant, ils contiennent des quantités considérables de matières qui pourraient être utiles. On ne pourra vraiment pas réaliser l'économie circulaire tant désirée sans s'occuper des objets fabriqués et encombrants. Le Plan devrait approfondir le sort actuel des objets fabriqués et encombrants. Il faudra ventiler les données suffisamment pour obtenir un portrait représentatif de la situation.

Tel que mentionné à la Remarque 4, privilégier l'enfouissement des objets fabriqués limiterait considérablement la durée de vie du site d'élimination. C'est la solution de dernier recours à éviter systématiquement. La priorité va à la réparation et la réutilisation. Heureusement, nous ne partons pas de rien. Beaucoup d'objets, les textiles et les appareils électroménagers par exemple, sont récupérés par divers organismes d'économie sociale, des OBNL et des ressourceries. La Ville de Gatineau devrait les favoriser le plus possible en bonifiant leurs avantages fiscaux et réglementaires dans la mesure de ses pouvoirs. Leurs flux de matières devraient être mesurés périodiquement et intégrés aux indicateurs du Plan, si ce n'est déjà fait. La Ville de Gatineau devrait effectuer aussi sans tarder toutes les démarches possibles aux paliers supérieurs pour étendre la responsabilité élargie des producteurs, au moins ceux sur son territoire. Elle doit aussi soulever la question de l'obsolescence programmée et la conception des objets. Ces deux aspects dépassent de loin son champ de compétence. Cependant, la Ville devrait donner l'exemple en achetant systématiquement des produits plus durables, réparables, réutilisables et recyclables. Ses appels d'offres et devis devraient tenir compte obligatoirement de critères environnementaux liés à la gestion environnementale des soumissionnaires et aux caractéristiques de leurs produits.

La gestion environnementale rigoureuse des objets fabriqués s'effectue simultanément sur plusieurs tableaux : externe d'une part par des représentations aux autorités supérieures et à l'industrie ; locales d'autre part par l'organisation, la taxation, la réglementation, l'information et l'éducation dans la municipalité. Il existe d'autres repreneurs privés d'objets fabriqués, notamment des appareils électroniques. S'ils ne s'approvisionnent pas aux Écocentres, ils devraient paraître sur une liste tenue à jour sur le site web. Des entreprises à Ottawa qui n'ont pas d'équivalent à Gatineau devraient y figurer aussi. Les citoyens devraient être renseignés sur l'accès à cette liste.

### **Remarque 7 – Influence de l'étalement urbain.**

La collecte des matières résiduelles de toutes sortes est une activité territoriale qui doit s'adapter à la géographie municipale. L'étalement urbain détermine les distances parcourues par les véhicules de collecte, donc leurs émissions atmosphériques, leurs coûts d'opération, l'achalandage routier. De plus, l'Outaouais est la seule région au Québec qui fait enfouir ses déchets ultimes en dehors de son territoire. Cet étalement particulier alourdit le bilan d'émissions de GES alors qu'on recherche la carboneutralité. Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des matières résiduelles est un argument de plus en faveur de la densification urbaine. Le Plan devrait chiffrer cette incidence. Les Plans précédents ont connu des difficultés de mise en œuvre pour les unités de logements multiples. Dorénavant, le Plan de discussion doit mettre la collecte de toutes les matières résiduelles au même niveau dans les maisons unifamiliales, les unités de logements multiples et les commerces. Dans le cas des établissements industriels, la Ville de Gatineau doit s'assurer que la gestion de leurs matières résiduelles ne nuise pas à la mise en œuvre du plan et à l'atteinte de ses objectifs.

### **Remarque 8 – Traçabilité et assurance qualité.**

L'émission Enquête du réseau ICI Radio-Canada révélait récemment des entorses sérieuses aux exigences de composition et de qualité des déchets exportés du Québec vers l'Asie et l'Afrique. L'Outaouais ne semble pas avoir contribué au cas révélé. Cependant, le Plan devrait imposer des règles strictes sur la composition et la qualité des matières résiduelles diverses qui seraient exportées de son territoire et surveiller efficacement leur mouvement. Elle trouverait avantageux de participer aux systèmes de surveillance qui pourraient exister au niveau provincial (comme dans le cas des sols contaminés), ou à encourager une collaboration de toutes les municipalités pour combler les lacunes actuelles. Nous devons considérer nos matières résiduelles et ultimes comme des ressources. Leur qualité d'utilisation passe par des méthodes de collecte et de traçabilité fiables et diligentes, qui améliorent l'atteinte des objectifs du Plan. Il faudrait prévoir des amendes ou autres sanctions en cas d'infraction. Le Plan ne semble pas aborder cet enjeu dans sa liste d'actions.



## **Remarque 9 – Collecte des déchets domestiques dangereux.**

Je me permets de décrire ici ma propre expérience de gestion de mes déchets domestiques dangereux (DDD) pour suggérer des améliorations aux consignes destinées aux citoyens. La preuve par soi n'a pas la rigueur d'un échantillonnage statistique rigoureux. Il contribue néanmoins à cette consultation à mon avis. Vu les effets chimiques potentiellement importants des DDD, ils requièrent des précautions qui compliquent leur disposition. Le succès de cette démarche repose forcément sur la simplicité des gestes à poser, compte tenu de la loi du moindre effort qui guide le comportement individuel. Un effort perçu comme trop difficile mènera à privilégier le geste le plus facile : jeter les DDD aux déchets ultimes. Le Plan cherche pourtant à éliminer les DDD des résidus ultimes.

Le Plan ne pourra pas contenir les instructions détaillées à suivre, mais il doit inscrire en toutes lettres l'action de préparer et de communiquer aux citoyens des instructions pratiques et efficaces le plus tôt possible après son adoption. Le guide sur la récupération et le recyclage distribué au public en 2020 ne renseigne pas suffisamment sur les gestes à poser. L'auteur avait appris l'obligation d'emballer les DDD séparément par catégories au moment de se présenter à l'Écocentre. La liste documentée des catégories reconnues ne lui a pas été fournie sur place ou dans le guide mentionné précédemment. De plus, on l'a informé que les médicaments périmés devraient être rapportés aux pharmacies, pas à l'Écocentre. Au moment de les offrir à la pharmacie, l'employé de service informe l'auteur que les médicaments résiduels solides devaient être rapportés en vrac sans leurs contenants respectifs.

Le citoyen a besoin de contenants pour emballer séparément ses DDD chez lui. La Ville a fourni des bacs pour collecter séparément les matières putrescibles, recyclables et ultimes. Il en faudrait pour les DDD, compartimentés de préférence. Une autre solution serait un ensemble de sacs de plastique étiquetés pour chaque catégorie de DDD contenus dans un simple bac. L'auteur utilise présentement des contenants alimentaires récupérés avec couvercles, doublés de sacs en plastique qu'il retire et ferme lorsqu'ils sont pleins. Il leur attache des étiquettes pour les distinguer. Les catégories sont : médicaments (destinés à la pharmacie), cosmétiques, piles sèches, ampoules électriques, aérosols vides, adhésifs et lubrifiants, autres produits (cirages, teintures, apprêts et vernis) ; les restants de peinture restent dans leurs contenants originaux s'ils sont étanches.

La pandémie de COVID-19 a rendu nécessaire la disposition de grandes quantités de masques jetables qui ne sont pas mentionnés du tout dans le Plan. Certaines pharmacies possèdent des bacs à cet effet. En prévision de futures pandémies, il faudrait prévoir comment collecter et disposer de masques et autres équipements de protection semblables. Il faut éviter à tout prix de les évacuer dans les toilettes et les égouts. Ces solides nuisent au dégrillage, aux pompes et à la filtration.

Mon système est possible dans une maison unifamiliale qui permet d'accumuler suffisamment de DDD pour les disposer en une seule visite annuelle à l'Écocentre et à la pharmacie. L'occupant d'un appartement ou autre petit logis est défavorisé faute d'espace. Il ne se déplacera pas à répétition pour se débarrasser de petits volumes. Ses DDD risquent de se retrouver aux poubelles de résidus ultimes. La Ville de Gatineau devra concevoir un système de collecte pratique pour tous ses citoyens.

## **Conclusion**

Une gestion efficace et réussie des matières résiduelles combine les moyens techniques (la matérialité) et les stratégies (la mentalité). L'une ne peut réussir sans l'autre. D'une part, les technologies les plus perfectionnées n'obtiennent pas les résultats escomptés si elles ont été mal choisies ou utilisées. Le meilleur exemple est l'automobile. Le véhicule d'aujourd'hui est plus propre et plus efficace que son équivalent d'il y a 20 ou 30 ans, mais il y en a tellement plus sur la route qui cumulent tellement plus de kilomètres que les gains environnementaux ont été effacés. Le secteur des transports est devenu la source la plus importante de GES au Québec.

D'autre part, les meilleurs engagements, politiques ou stratégies restent des vœux pieux et des illusions sans les moyens économiques et techniques de les mesurer et de les accomplir. Comme l'affirme une savoureuse expression courante : les bottines doivent suivre les babines. Je souhaite que la Ville de Gatineau profite de cette consultation pour se conformer à ce dicton.